LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°217 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 1er au 7 juin 2020

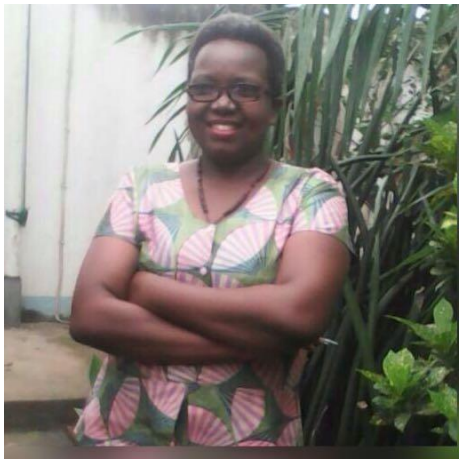

En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 juin 2020, au moins 557 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES ***PAGES***

SIGLES ET ABREVIATIONS ***3***

0. INTRODUCTION ***4***

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME ***5***

I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE *5*

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE *5*

I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES *5*

I.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS *6*

II. FAITS SECURITAIRES ***7***

III. CONCLUSION ***8***

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS *: Centre de Santé*

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL *: Congrès National pour la Liberté*

PV *: Procès-Verbal*

SNR *: Service National de Renseignement*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 3 retrouvées cadavres et 20 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 3 femmes tuées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries et d'arrestation arbitraire qui sont observés dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Un Imbonerakure et un membre du parti CNL tués en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 6 juin 2020, vers 20 heures, sur la colline Ruhama, zone et commune Kiremba, province Ngozi, Félix Nsengiyumva alias Msafiri, Imbonerakure qui avait adhéré au parti CNL pendant la campagne électorale et retourné au CNDD-FDD, a été tué chez lui à coups de machettes et de haches par un groupe d'Imbonerakure de cette colline dont les surnommés Muduri et Mwanadamu. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'opposant interne et avait été avisée par ces Imbonerakure qu'elle sera le sacrifice du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont attaqué les membres du parti CNL de la colline voisine de Ciri et ont tué Donatien Buhinja blessant Nestor Sakubu.

I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 6 juin 2020, vers 13 heures, sur la sous-colline Nyaruhengeri, colline Muramba, commune Vumbi, province Kirundo, un corps sans vie de Gaudence Ntahomvukiye, âgée de 57 ans, a été vu dans une vallée de Gakenke par des enfants qui étaient à la recherche des restes de haricots récoltés. Selon des sources sur place, la victime était immergée dans les eaux de la vallée et avait une blessure au niveau de la bouche. Les auteurs de ce meurtre restent inconnus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 juin 2020, vers 9 heures, dans une plantation des palmiers, sur la colline Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime présentait des signes d'étranglement. Selon les mêmes sources, elle a été enterrée sur place par les habitants de la localité sur l'ordre du prénommé Bonaventure, chef de zone Rubirizi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 5 juin 2020, sur la colline et zone Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert par des gens qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, la victime était dans un fossé situé sur la colline Mparambo I et a été violée avant d'être exécutée. Selon les mêmes sources, la défunte faisait partie des femmes professionnelles de sexe.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Bisoro, province Mwaro[1]

En date du 28 mai 2020, sur la colline Kariba, commune Bisoro, province Mwaro, un corps sans vie d'une femme et d'un enfant âgé d'au moins 3 ans ont été retrouvés près du pont de la rivière Mushwabure côté Bisoro. Selon des sources sur place, les deux corps sans vie n'ont pas été étés identifiés. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal les a conduits au CDS Kanka en attendant qu'ils soient identifiés. Les habitants de la localité pensent que les victimes ont étés tuées ailleurs et jetées à cet endroit.

I.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Treize membres du parti CNL arrêtés en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 7 juin 2020, vers 10 heures, sur les collines Ruhama et Ciri, zone et commune Kiremba, province Ngozi, treize membres du parti CNL dont Claver Sendegeya, chef de colline Ciri et le nommé Nduwayo, ont été arrêtés par des policiers en compagnie des Imbonerakure dont Samson, Muhizi, Muduri et Mwanadamu, puis conduits au cachot de la commune Kiremba. Selon des sources sur place, ils sont accusés d'avoir participé dans des tueries de la veille. Selon les mêmes sources, Edouard Mukoko, commissaire provincial de police a indiqué que ces membres du parti CNL ont été interpellés pour des raisons d'enquête alors que ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Bubanza

En date du 3 juin 2020, sur la colline centre-ville, commune et province Bubanza, Jean de Dieu Bigirimana, encadreur au Lycée de Bubanza, démobilisé des ex-combattants et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté sans mandat par des policiers et détenu au cachot du poste de police à Bubanza. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir soutenu Pascal Nyabenda, président de l'Assemblée Nationale lors du choix du candidat présidentiel de ce parti.

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 1er juin 2020, sur les collines Butembe et Rugenge, commune Mpanda, province Bubanza, un nommé Nduwimana, Imbonerakure et un prénommé Moïse, responsable communal des jeunes de la milice Imbonerakure, ont été arrêtés sur ces collines respectives sans mandat par des policiers du poste de police de Bubanza et détenus au cachot de ce même poste. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir divulgué les secrets du parti CNDD-FDD.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Musigati, province Bubanza

En date du 1er juin 2020, sur la colline et commune Musigati, province Bubanza, un prénommé Emile, responsable communal du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers en compagnie des

[1] Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n° 216 et la femme a été identifiée comme Sophie Barutwanayo

Imbonerakure et détenu au cachot du poste de police de Bubanza. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir divulgué les secrets de son parti.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Rugazi, province Bubanza

En date du 4 juin 2020, sur la colline Kibenga, zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, Alexis Ntamatungiro, chef de cette colline et Gabriel Nsabimana, veilleur, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure Aimable, Richard et Misago, responsable collinaire des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces derniers ont battu Gabriel Nsabimana et Alexis Ntamatungiro a tenté d'empêcher ces Imbonerakure de le tabasser. Selon les mêmes sources, Gabriel Nsabimana a été accusé de détention d'un fusil et d'une grenade. Tous les deux militants du parti CNL ont été conduits au cachot du poste de police en zone Muzinda.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 2 juin 2020, sur la sous-colline Buhomba, colline 15ème transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Joseph Niyungeko, membre du parti CNL qui était mandataire de ce parti aux élections du 20 mai 2020, a été arrêté par Joe Dassin Nduwimana, agent du SNR en commune Mutimbuzi accompagné par un surnommé Gasaraba, Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, Joseph a été accusé de n'avoir pas signé sur les PV des résultats des élections du 20 mai 2020. Selon les mêmes sources, Joseph a été conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi.

II. FAITS SECURITAIRES

Une femme tuée en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 3 juin 2020, sur la colline Mayengo, zone Kigwena, commune et province Rumonge, Pulchérie Ntibateganya, est morte suite aux coups et blessures lui infligés par son mari prénommé Vénérand. Selon des sources sur place, la victime a été battue à mort par son époux arguant qu'il avait laissé à la maison une somme de 15 000 fbu mais qu'il ne l'a pas retrouvée. Selon les mêmes sources, cette femme a été conduite à une structure sanitaire privée où elle a rendu l'âme. Le présumé auteur ainsi que ses deux filles ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police à Rumonge pour des raisons d'enquête.

Une élève malmenée en commune et province Bubanza

En date du 4 juin 2020, vers 20 heures, sur la colline centre-ville, commune et province Bubanza, Chantal Bayemere, élève de la 3ème langue au Lycée Bubanza, a été enlevée et embarquée par des gens non identifiés à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Selon des sources sur place, en date du 5 juin 2020, vers 6 heures du matin, la victime a été retrouvée, ligotée les bras et jambes, le visage bandé portant une blessure au niveau de la tête sur la route du quartier Gisovu, centre-ville, commune et province Bubanza. Selon des sources sur place, la victime a été détenue au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza pour des raisons d'enquête et de sécurité.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tueries et d'arrestation arbitraire dans le pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.